

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

**AIDES A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
DANS LE PARC LOCATIF PUBLIC**

Résumé : Dans le cadre de la politique de l'habitat, le Département soutenait, jusqu'au 31 décembre 2015, les aides à la production de logements très sociaux PLAI et participait aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées.

Une opération d'Habitats de Haute-Alsace (HHA), concernant la construction d'une résidence seniors de 17 logements locatifs sociaux situés 81 rue d'Ensisheim à WITTENHEIM et dont le dossier a été transmis au Département fin 2015, répondait aux critères d'éligibilité en vigueur au 31 décembre 2015, mais n'a pas pu être prise en compte en 2016 pour des raisons budgétaires.

Aussi, il vous est proposé, à titre exceptionnel, d'accorder deux subventions forfaitaires d'un montant total de 104 000 € pour cette opération, soit :

- 36 000 € pour la réalisation de 9 logements locatifs très sociaux (PLAI), à savoir 4 000 € par logement,
- 68 000 € de participation aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées de 17 logements, à savoir 4 000 € par logement.

Il est également proposé d'approuver la convention à intervenir entre le Département et HHA précisant notamment les modalités de versement de ces subventions et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion du 29 septembre 2017.

L'Assemblée départementale a décidé, lors de sa séance plénière du 18 mars 2016, de mettre fin à la délégation des aides à la pierre et d'abroger, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, sur ses fonds propres, les aides à la production de logements très sociaux PLAI et la participation financière aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées.

Une opération d'HHA, concernant la construction d'une résidence seniors de 17 logements locatifs sociaux situés 81 rue d'Ensisheim à WITTENHEIM et dont le dossier a été transmis

au Département fin 2015, répondait aux critères d'éligibilité en vigueur au 31 décembre 2015 mais pour des raisons budgétaires n'a pas pu être prise en compte en 2016.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'accorder pour cette opération deux subventions forfaitaires d'un montant total de 104 000 €, à savoir :

- 36 000 € pour la réalisation de 9 logements locatifs très sociaux PLAI, soit 4 000 € par logement,
- 68 000 € de participation aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées de 17 logements, soit 4 000 € par logement.

Une convention à intervenir entre le Département et HHA, jointe en annexe au présent rapport, précisera notamment les modalités de versement de ces aides.

En conclusion, je vous propose :

- d'attribuer deux subventions forfaitaires d'un montant total de 104 000 € à Habitats de Haute-Alsace pour la construction d'une résidence seniors de 17 logements locatifs sociaux situés 81 rue d'Ensisheim à WITTENHEIM, soit :
 - 36 000 € pour la réalisation de 9 logements locatifs très sociaux PLAI, à savoir 4 000 € par logement,
 - 68 000 € de participation aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées pour la réalisation d'une résidence seniors de 17 logements, à savoir 4 000 € par logement,
- d'autoriser le prélèvement des crédits correspondants sur le programme H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 204163 du budget départemental,
- d'approuver la convention à conclure entre le Département et Habitats de Haute-Alsace précisant notamment les modalités de versement des subventions et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Brigitte KLINKERT